

### CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 mai 2017

### Compte-rendu

Le dix-huit mai deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUDEAC se sont réunis à l'hôtel de ville, sur convocation en date du 12 mai 2017 qui leur a été adressée par Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire de la commune de Loudéac, le jour même par envoi postal à leur domicile et affichée le jour même à la mairie.

#### **Conseillers présents:**

Bruno LE BESCAUT, Maire.

MM et MMES, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Jean-Paul DUAULT, Evelyne BOSCHER, Nadine OLLITRAULT, Jean-Michel SCOUARNEC, Gwenaëlle KERVELLA, Adjoints.

MM. et MMES Jacques GLORY, Henri DUROS, Pierrick DAVID, Alain BOSSON, Isabelle SOHIER, Monique COURTEL, Patricia LE FEUVRE, Estelle GERARD, Anne PERRIER, Marie BOMPAIN, Romain BLETEAU, Christophe LE HO, Joël HUBY, Marylise BESNARD, Guy BOSCHER, Béatrice BOULANGER, Odile LE STRAT, Dominique GOUTEUX, conseillers municipaux.

#### Conseiller(s) absent(s) donnant pouvoir :

Rodolphe LE BRETON donne pouvoir à Jean-Paul DUAULT, Robert BELLEC donne pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC., Philippe PRESSE donne pouvoir à Odile LE STRAT. Laurence LE GOFF donne pouvoir à Guy BOSCHER.

#### Secrétaire de séance :

Romain BLETEAU.

# 1 – DL1704001 – OBJET - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

Par délibération du 18 juillet 2016, le Conseil Municipal a délégué ses attributions au Maire et à ses adjoints, sur vingt six domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets. En outre, le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

#### <u>2 – DL1704002 – FINANCES - Budget Assainissement – Décision modificative</u>

Rapporteur: Jean-Michel SCOUARNEC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser la décision modificative suivante :

#### > Section d'exploitation

Recette en plus –

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section

+ 210,00 euros

o Dépense en plus -

Chapitre 011 – Charges à caractère général

+ 210,00 euros

#### Section d'investissement

Dépense en plus –

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

+ 210,00 euros

Dépense en moins –

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- 210,00 euros

Il précise que cette décision permettra de compléter les crédits budgétaires affectés à l'amortissement des subventions d'investissement.

L'inscription initiale au budget primitif s'élevait à 197 000 euros.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser la décision modificative mentionnée ci-dessus.

#### 3 - DL1704003 - FINANCES - Budget Ville - Décision modificative

Rapporteur: Jean-Michel SCOUARNEC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser en section d'investissement la décision modificative suivante :

#### > En section d'investissement

Recette en moins –

Chapitre 16 (Article 1641) – Emprunts et dettes assimilées

- 847 069,00 euros

Recette en plus-

Chapitre 040 (Article 1641) – Transferts entre sections

+847 069,00 euros

#### > En section de fonctionnement

Dépenses en moins –
Chapitre 66 (Article 6682) – Charges financières

- 847 069,00 euros

Dépense en plus –
Chapitre 042 (Article 6688) – Transferts entre sections

+847 069,00 euros

Il précise que cette décision de reclassement est purement technique et donc sans incidence sur les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser la décision modificative mentionnée ci-dessus.

# 4 - DL1704004 - CONTRATS ET CONVENTIONS - Avenant à la convention de prestation de service ALSH 2016-2019

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui lie la Ville de Loudéac et la CAF des Côtes d'Armor pour ses activités péri et extrascolaires, il appartient à la Ville de procéder à la signature de l'avenant à la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et Aide spécifique rythmes éducatifs (TA P) pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2019.

L'assemblée est invitée à autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la signature de l'avenant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant mentionné ci-dessus.

### <u>5 – DL1704005 – CONTRATS ET CONVENTIONS - Secteur du Ménec / Projet éolien société P&T Technologie</u> / Convention de mise à disposition

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

La société P&T TECHNOLOGIE, qui a son siège à VERN-SUR-SEICHE, porte un projet d'implantation de 6 éoliennes réparties sur les communes de TREVE (2 mats, secteur de la Ville aux Veneurs) et LOUDEAC (4 mats, secteur du Menec), pour une puissance installée par éolienne d'environ 3.6 MW.

La société P&T technologie a mis en ligne en juillet 2016 un site Internet dédié à ce projet, et diffusé des flyers et des plaquettes de présentation entre les mois de septembre et novembre 2016.

Dans les prochains mois, la société constituera et déposera auprès des services de l'Etat compétents un dossier ICPE ainsi qu'une demande de permis de construire. A l'issue de l'instruction, une enquête publique sera diligentée.

Dans l'immédiat, la société P&T TECHNOLOGIE sollicite la mise à disposition de chemins communaux pour le passage en souterrain des câblages électriques, et la circulation des véhicules intervenant dans le cadre de la construction et de l'entretien des éoliennes. Ces chemins conserveront bien entendu leurs fonctions de liaison et desserte.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Mairie à signer avec la société P&T TECHNOLOGIE une convention de mise à disposition pour les chemins dont la désignation suit :

ZP n° 79, 80 et 109 ZO n° 27 ZR n° 149 et 150 - autoriser la signature de cette convention moyennant le versement d'un loyer annuel de 3000 € par mégawatt installé.

Il est précisé que la mise à disposition des chemins relevant du domaine public ou assimilé (chemins ruraux) fera l'objet d'une autorisation spécifique (arrêté d'autorisation et/ou de permission de voirie).

#### A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la société P&T TECHNOLOGIE une convention de mise à disposition pour les chemins dont la désignation suit :

ZP n° 79, 80 et 109 ZO n° 27 ZR n° 149 et 150

 D'AUTORISER la signature de cette convention moyennant le versement d'un loyer annuel de 3000 € par mégawatt installé.

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition des chemins relevant du domaine public ou assimilé (chemins ruraux) fera l'objet d'une autorisation spécifique (arrêté d'autorisation et/ou de permission de voirie).

#### <u>6 – DL1704006 – CONTRATS ET CONVENTIONS – CAFPRO remplacé par la CDAP</u>

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville disposait jusqu'à présent d'un accès aux dossiers des allocataires CAF via l'application CAFPRO (récupération du quotient familial).

L'évolution des outils, l'amélioration des accès et les contingences de sécurité rendent CAFPRO obsolète. C'est pourquoi, il sera prochainement remplacé par un nouvel applicatif : CDAP (Consultation des Dossiers Allocataires par les Partenaires).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention et ses annexes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses annexes.

<u>7 – DL1704007 – URBANISME – Budget Ville – Mise à l'enquête d'un projet relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de LOUDEAC</u>

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

Par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017, une enquête publique d'un mois est ouverte sur la commune de LOUDEAC.

Elle se déroule 18 avril au 16 mai 2017 et fait suite à la demande présentée par Madame Pascale ETIENNE, au titre de l'installation classée soumise à autorisation, sise au lieu-dit « Guerrieux » à LOUDEAC en vue :

l'extension de l'élevage porcin qui passe de 500 à 2 136 PAE (2500 places post-sevrage et 1 536 places d'engraissement) - la construction d'un bâtiment engraissement, d'une cellule à céréales et d'une réserve à incendie – La mise à jour du plan d'épandage.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité par le Préfet sur cette demande.

#### Il est décidé par 26 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **DE DONNER un avis favorable** à la demande présentée par Madame Pascale ETIENNE en vue de l'extension d'un élevage porcin, la construction d'un bâtiment d'engraissement, d'une cellule à céréales et d'une réserve à incendie, ainsi que la mise à jour de la gestion des déjections comme indiqués ci-dessus.

#### 8 - DL1704008 - URBANISME - Dénomination de nouvelles voies

Rapporteur: Valérie VIDELO-RUFFAULT.

Dans le cadre de la SIL, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer 3 voies dans les zones économiques (Zone de la Hoyeux et du Parc d'Activité du Dr Pierre Etienne) :

Rue Jean-Baptiste de Lamarck (1744-1829) Biologiste Français: PA Dr Etienne (Proximité SVA)

Premier naturaliste à avoir compris la nécessité théorique de l'évolution des êtres vivants.

Impasse Madeleine Brès (1842-1921) Médecin Français : Zone de la Hoyeux (Proximité de Concept Epices)

Première femme française à obtenir le diplôme de docteur en médecine.

Impasse Claude-Louis Berthollet (1748-1822) Chimiste Français : Zone de la Hoyeux (Proximité de l'entreprise CARIMALO)

On lui doit la découverte des propriétés décolorantes du chlore d'où il tire un procédé de blanchissement des toiles utilisant une solution d'hypochlorite de sodium : il vient d'inventer l'eau de javel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire de dénommer les 3 nouvelles voies mentionnées ci-dessus.

<u>9 – DL1704009 – TRAVAUX – Autorisation de consultation pour l'analyse des risques et défaillances du réseau de collecte de la station d'épuration de Bodin.</u>

Rapporteur : Bruno LE BESCAUT

En application de l'obligation réglementaire prescrite par l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 (article 7), les maîtres d'ouvrage des stations d'épuration supérieures à 2 000 équivalents habitants doivent réaliser une analyse des risques et défaillances de leurs réseaux de collecte et leurs systèmes de traitement.

L'analyse comportera trois volets :

- impact corporel
- impact exploitation
- impact environnemental.

Le contenu de cette étude s'inspire des procédures d'analyse et de la fiabilité des études de danger en vigueur.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de divers partenaires institutionnels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de divers partenaires institutionnels.

## <u>10 – DL1704010 – TRAVAUX – Consultation de bureaux d'études pour la recherche de micropolluants concernant le système d'assainissement de Loudéac (Station de BODIN)</u>

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

Cette étude vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques (suite à l'adoption de la directive sur l'eau (DCE) n°2000/60/CE du 23 octobre 2000).

L'arrêté préfectoral relatif aux prescriptions de recherche de micropolluants concerne le système d'assainissement et fixe les modalités de mise en œuvre.

#### Contexte réglementaire :

- Recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées : (Réalisation de 6 campagnes de mesures sur 1 an).
- Recherche et identification de l'origine des substances dans les boues. (Réalisation de 6 campagnes de mesures sur 1 an).
- ➤ Diagnostic vers l'amont pour la diminution ou la suppression des micropolluants En option : (Si identification de certains polluants lors des campagnes de mesures)

Pour les prélèvements et l'analyse de ces substances, il sera donc fait appel à un bureau d'études spécialisé ainsi qu'à un laboratoire d'analyse accrédité.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de divers partenaires institutionnels.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de divers partenaires institutionnels.

#### 11 - DL1704011 - PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs urbain

Rapporteur: Bruno LE BESCAUT.

Pour permettre la stagiairisation d'un agent polyvalent en milieu scolaire à temps non complet et d'un agent de propreté urbaine, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier comme suit le tableau des effectifs :

- Création au 1<sup>er</sup> juin 2017 :
  - 1 Adjoint Technique territorial à temps non complet à 20h
  - 1 Adjoint Technique territorial à temps complet

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier comme proposé le tableau des effectifs du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.